

<b>DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS</b>	<b>Séance du Conseil Municipal du 23 Janvier 2024</b>
	<b>Délibération N° : 20240123-04</b>
<b><u>OBJET</u> : Autorisation au Maire à signer un avenant à la convention d'attribution d'une aide du FEADER n° RPAC040322DT050001 au titre du dispositif « 4.3.3 Desserte forestière ».</b>	

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION : 15/01/2024**

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11**

Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Florian BOURCIER – Dominique LEPAS – Nicolas TENOUX – Florent BUES - Joël GAUCHE – Pauline ROUX – Alexandre RENIE – Carine AUDIER-MERLE.

**NOMBRE DE POUVOIRS : 2**

Charles LACROIX a donné pouvoir à Marie-Hélène FAROUZE

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Nicolas TENOUX

**NOMBRE DE VOTANTS : 13**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Carine AUDIER-MERLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a signé une convention pour l'attribution d'une aide financière du FEADER au titre du dispositif 4.3.3 Desserte Forestière « Résorption de points noirs de desserte forestière ».

Cette opération, dont la Maîtrise d'œuvre est assurée par les services du R.T.M, a fait l'objet de modifications mineures par rapport au projet initial et notamment :

- La mise à jour des montants des postes de dépenses prévisionnels suite à la consultation des entreprises.
- Le changement de la solution technique choisie pour la gestion des écoulements d'eau sur la piste forestière de Jassaygue : mise en place d'une chaussée drainante au lieu d'un passage busé avec regard de collecte.

Monsieur le Maire explique que ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant à la convention initiale et présente le tableau récapitulatif des modifications sur les différents postes :



<b>COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS</b>			
<b>Résorption de points noirs de desserte forestière</b>			
DEPENSES PREVISIONNELLES SUR CONVENTION ATTRIBUTION			Demande de modification par avenant HT
Poste de dépense	Nature des Travaux et caractéristiques	Dépenses prévisionnelles initiales HT	
1	Installation et repli du chantier	1 000.00 €	1 500.00 €
2	Amélioration accès rampe RD 947 (apport de matériaux, nivelage, compactage) et création place de dépôt (traitement de la végétation, création de fossés, apport d'empierrement, nivelage, compactage).	10 827.50 €	16 499.00 €
3	OUVRAGES ET EQUIPEMENTS SPECIAUX : réalisation d'une tranchée drainante et d'une chaussée drainante.	3 800.00 €	2 440.00 €
4	Travaux d'infrastructure sur deux ponts (pont de Guilvestre et Pont des chiens) : remplacement du platelage bois et garde-corps en mélèze. Traitement antirouille de la partie en contact avec le bois des poutres.	96 950.00 €	87 000.00 €
5	Maitrise d'œuvre	12 000.00 €	12 000.00 €
<b>Total travaux HT :</b>		<b>124 577.50 €</b>	<b>119 439.00 €</b>

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la convention initiale modifiant les montants des différents postes de dépenses tel que détaillé ci-avant.

Il précise que le taux de subvention reste de 80 % du montant prévisionnel, soit un montant de 95 551.20 € tel qu'il ressort de l'avenant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré et voté par 13 voix POUR,

**APPROUVE** la proposition du Maire,

**APPROUVE** les modifications des dépenses prévisionnelles telles que détaillées dans le tableau ci-avant,

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention attributive de subvention FEADER n° RPAC040322DT050001.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture*